



Bail commercial clause resolutoire

Par **kiki_old**, le **30/07/2007** à **10:35**

j ai signe un bail commacial avec une clause resolutoire .je negocie avec mon bailleur la resiliation du bail cala fait 4 mois que je n ai pas paye mon loyer j ai reçu un commandement d huissier puis je faire marcher cette clause resolutoire qui dit que le bail est resolu si 1 loyer n apas ete paye est ce que je vais payer plusieurs loyers ou cela sarrete t il ? une clause resolutoire qu est ce que cela veut dire concretementmerci c est tres urgent;;;;;;